



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} août 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 118 de l'ordre du jour
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	2
II. Travaux du Groupe de travail	2
A. Débat général	2
B. Réunions thématiques	6
III. Conclusions	18
IV. Recommandations	19



I. Introduction

1. Par sa résolution 64/301, l'Assemblée générale a décidé, à sa soixante-cinquième session, de créer le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, et l'a chargé :

a) D'envisager d'autres moyens de renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience, notamment en faisant fond sur ses résolutions et en évaluant l'état de leur application;

b) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-cinquième session.

2. Le présent rapport et les recommandations qui y sont formulées ont été établis en application de cette résolution.

3. À la soixante-cinquième session de l'Assemblée, le 19 novembre 2010, le Président de l'Assemblée générale a nommé Coprésidents du Groupe de travail M. Dalius Čekuolis, Représentant permanent de la Lituanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M. Camillo Gonsalves, Représentant permanent de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies.

4. Avant l'ouverture officielle des travaux, les Coprésidents du Groupe de travail ont tenu avec les représentants de divers États Membres et groupements politiques des réunions informelles durant lesquelles ils ont recueilli avec intérêt les nombreuses observations et suggestions formulées par les États Membres au sujet du fond et des aspects techniques et de procédure du processus de revitalisation.

II. Travaux du Groupe de travail

5. Le Groupe de travail a tenu six séances le 14 mars, les 13 et 28 avril, les 17 et 25 mai et le 29 juillet 2011.

6. Le programme de travail prévoyait deux phases pratiques : a) débat général et échange de vues; et b) réunions thématiques. Avant chaque réunion thématique, les Coprésidents ont fait distribuer des documents officiels élaborés par eux sur les différents ensembles de questions thématiques à examiner, de manière à stimuler le débat sur l'examen complet du tableau des résolutions de l'Assemblée générale sur la revitalisation de l'Assemblée générale figurant à l'annexe du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation (A/63/959) qui était demandé au paragraphe 3 de la résolution 64/301. Les délégations, saluant cette initiative, ont relevé d'autres moyens de renforcer le rôle, l'autorité, l'efficacité et l'efficience de l'Assemblée générale.

A. Débat général

7. À sa 1^{re} séance, le 14 mars, le Groupe de travail a tenu un débat général sur la revitalisation de l'Assemblée générale, au cours duquel les représentants de 17 États Membres sont intervenus, y compris au nom de divers groupements politiques, pour exprimer leurs positions et attentes générales concernant le programme de travail du Groupe de travail pendant la soixante-cinquième session.

8. Dans leurs observations liminaires, les Coprésidents ont remercié leurs prédécesseurs à la soixante-quatrième session pour le travail considérable et les progrès qu'ils avaient accomplis, et se sont référés à la résolution 64/301, principale base de réflexion du Groupe de travail. Ils ont indiqué que les enseignements tirés par les grandes commissions lors de l'examen de leur programme de travail pourraient éclairer les travaux du Groupe de travail en 2011 et noté que le Secrétariat s'était déclaré prêt à présenter le cas échéant des éléments d'information sur des thèmes pertinents.

9. Au cours du débat, de nombreux intervenants ont souligné qu'il importait de renforcer l'efficacité et l'efficacités de l'Assemblée générale et de ses activités, et convenu, pour la plupart, que l'application des résolutions existantes constituerait un bon point de départ. Un groupe d'États Membres s'est dit d'avis que la revitalisation était d'abord et avant tout un processus politique et ne devait porter que sur les questions de fond; d'autres en revanche, ont insisté avec vigueur sur le fait que la meilleure façon d'y parvenir était de se pencher en priorité sur les méthodes de travail et l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Le lien entre la revitalisation et le thème prioritaire retenu par le Président, à savoir renforcer le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale, a également été rappelé.

10. Pour l'essentiel, les intervenants se sont concentrés sur les questions suivantes : les méthodes de travail, le rôle de l'Assemblée dans la sélection des secrétaires généraux, la nécessité de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale et sa mémoire institutionnelle, et les relations de l'Assemblée avec les autres organes principaux. La nature de l'examen complet prescrit par la résolution 64/301 a également fait l'objet de commentaires.

11. S'agissant de l'efficacité de l'Assemblée générale, certains se sont dits d'avis que les méthodes de travail, notamment celles de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions, y compris le calendrier des réunions de haut niveau et des débats thématiques, les systèmes de vote électronique et la gestion des documents fondée sur la ponctualité de leur traduction, devraient être au centre des débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale. Les intervenants ont particulièrement insisté sur la nécessité de publier sans délai les résolutions et les comptes rendus de séance de l'Assemblée générale.

12. Bien qu'un groupe d'États Membres ait appelé à faire preuve de la prudence requise pour garantir le secret et l'intégrité des scrutins, et réaffirmé les principes de crédibilité, de fiabilité et de confidentialité, quelques participants ont évoqué la modernisation du système de vote à l'Assemblée, certains suggérant qu'une nouvelle séance d'information sur les modalités techniques du vote électronique seraient la bienvenue avant toute décision sur la question.

13. S'agissant du débat général, un orateur a fait remarquer que s'il était autrefois le moment fort des sessions de l'Assemblée générale, il semblait désormais n'être plus qu'un des nombreux épisodes du mois de septembre. Aussi certains ont-ils jugé que les questions de calendrier devraient être étudiées avec attention et qu'il y aurait peut-être lieu de réfléchir plus avant au rôle du Bureau et du Président de l'Assemblée générale en la matière. De même, il serait peut-être utile que le Groupe de travail formule des orientations à ce sujet.

14. La tenue de débats thématiques a été favorablement accueillie, mais il a également été suggéré qu'en trop grand nombre, de tels débats pourraient aller à

l'encontre de l'objectif de l'Assemblée générale, et qu'il convenait de tenir compte aussi des besoins et des moyens des petites délégations.

15. Plusieurs interventions ont porté sur la simplification de l'ordre du jour, notamment la possibilité d'examiner certains points tous les deux ou trois ans. De nombreuses délégations ont jugé raisonnable la proposition tendant à mettre fin aux mandats n'ayant plus de raison d'être, tout en soulignant qu'aucune clause d'extinction ne devait être appliquée sans l'approbation préalable de l'Assemblée générale et le consentement de l'État concerné. Certains États Membres ont estimé nécessaire de rendre l'ordre du jour plus flexible de façon à pouvoir l'adapter à la lumière des questions nouvelles et de leur évolution rapide.

16. L'équilibre entre les principaux organes et, en particulier, avec le Conseil de sécurité, dont de nombreuses délégations avait le sentiment qu'il empiétait sur les travaux de l'Assemblée, est apparu comme un aspect important, sur lequel il fallait se pencher. À cet égard, un certain nombre de représentants ont estimé qu'il convenait notamment que le Conseil rende davantage compte à l'Assemblée et que les programmes de travail des deux organes soient alignés.

17. Un groupe d'États a souligné la nécessité de procéder à un examen approfondi de l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée et de clarifier les causes profondes de toute absence d'application. Cela était extrêmement important pour éliminer progressivement les obstacles qui continuaient d'empêcher le processus de revitalisation de l'Assemblée de porter pleinement ses fruits.

18. De nombreuses délégations espéraient que l'Assemblée générale continuerait d'être activement saisie des questions politiques ayant trait à la paix et à la sécurité internationales. Une autre délégation a jugé nécessaire que l'Assemblée anticipe davantage dans ce domaine. Il a été suggéré que le Conseil soumette des rapports spéciaux à l'Assemblée.

19. Un intervenant a noté que l'Assemblée pourrait mettre à profit son pouvoir de réformer le Conseil pour équilibrer les relations entre les deux organes, tandis qu'un autre mettait en garde contre la tentation de pousser aux réformes institutionnelles quel qu'en soit le prix.

20. Le rapport annuel que le Conseil de sécurité présente à l'Assemblée générale a été cité comme l'un des points qu'il conviendrait peut-être d'examiner plus avant, eu égard notamment à la résolution 51/241, dans laquelle il était demandé au Président de l'Assemblée générale de faire une évaluation du débat consacré au rapport. Par ailleurs, certains ont relevé les améliorations déjà apportées, comme les séances d'information organisées pendant les présidences mensuelles du Conseil. L'une des délégations a souligné que la relation même entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité était une question constitutionnelle fondamentale, selon les dispositions de la Charte des Nations Unies.

21. S'agissant des relations de l'Assemblée avec le Conseil économique et social, une délégation s'est dite d'avis que l'Assemblée générale devrait recevoir des rapports à la fois sur l'examen ministériel annuel et sur le forum pour la coopération en matière de développement.

22. Pendant le débat sur les relations entre les organes principaux, leurs présidents respectifs ont été encouragés à renforcer la coordination entre eux.

23. De nombreuses délégations ont proposé de renforcer le rôle de l'Assemblée dans la sélection des secrétaires généraux, et nombre d'entre elles ont regretté que les dispositions pertinentes figurant dans des résolutions antérieures ne soient pas encore pleinement appliquées. Pour nombre de représentants, cette question était un élément important de l'ordre du jour du Groupe de travail. Certains ont appelé l'attention sur les progrès déjà accomplis, rappelant notamment que des échanges informels avaient eu lieu entre candidats et groupes régionaux, et ont jugé important de continuer d'appliquer les procédures en vigueur.

24. Tout en concentrant leur intervention sur la sélection et la nomination du Secrétaire général, plusieurs orateurs ont également évoqué la nomination des hauts responsables du Secrétariat et du système des Nations Unies en général, y compris les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les membres des groupes de haut niveau. À cet égard, il a été fait mention du rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat de Secrétariat au sein des organismes des Nations Unies » (voir A/65/71), dont l'examen par le Groupe de travail a été souhaité par de nombreuses délégations.

25. Plusieurs intervenants ont noté que le Groupe de travail spécial pourrait se pencher sur le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, et de nombreux États Membres ont dit attendre avec intérêt les vues du Président sur le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau. De nombreux représentants ont jugé en outre essentiel de veiller à ce que le Bureau dispose de ressources financières et humaines suffisantes et prévisibles. Un groupe de pays s'est félicité des mesures déjà prises pour renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale. L'application des résolutions déjà adoptées sur la question devrait, a-t-on estimé, faire l'objet d'un effort particulier.

26. La question des relations entre l'Assemblée générale et d'autres groupes n'appartenant pas au système des Nations Unies, notamment le Groupe des Vingt (G-20), a été soulevée pour la première fois dans le cadre du Groupe de travail spécial. Certains pays ont déclaré que le Groupe de travail spécial devrait envisager de publier des directives sur les modalités d'interaction des représentants désignés des Nations Unies avec les autres membres, avant et après leurs consultations avec des organismes extérieurs, de façon que les positions de l'Assemblée générale soient adéquatement présentées.

27. Enfin, s'agissant de la nature de l'examen complet du tableau récapitulatif figurant à l'annexe du rapport du Groupe de travail spécial (A/63/959), de nombreux orateurs ont déclaré y attacher une grande importance. Ils ont noté, par exemple, que l'examen devrait aboutir à la mise en place d'un mécanisme de suivi permettant d'évaluer l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale, mécanisme qui, comme l'a suggéré une délégation, pourrait prendre la forme d'un groupe spécial au sein du Secrétariat.

28. À l'issue du débat sur les questions susmentionnées, les Coprésidents, dans une lettre circulaire datée du 5 avril 2011, ont proposé un plan de travail prévoyant quatre réunions thématiques consacrées aux questions le plus fréquemment citées comme étant essentielles pour le processus de revitalisation de l'Assemblée générale, à savoir :

a) Rôle et autorité de l'Assemblée générale et ses relations avec les principaux organes de l'ONU et d'autres groupes extérieurs;

b) Application des résolutions de l'Assemblée générale et ordre du jour; méthodes de travail de l'Assemblée générale; questions opérationnelles et techniques, notamment information sur le système de vote de l'Assemblée, dans le contexte du plan-cadre d'équipement;

c) Rôle et responsabilités de l'Assemblée dans le processus de sélection des secrétaires généraux de l'Organisation des Nations Unies et la sélection des chefs de secrétariat des autres organisations des Nations Unies;

d) Fonctions du Bureau du Président de l'Assemblée générale, notamment renforcement de sa mémoire institutionnelle, ainsi que de ses relations avec le Secrétariat.

B. Réunions thématiques

Rôle et autorité de l'Assemblée générale et ses relations avec les principaux organes de l'ONU et d'autres groupes extérieurs

29. La première réunion thématique prévue dans le plan de travail s'est tenue le 13 avril en présence du Président de l'Assemblée générale. Dix-sept délégations sont intervenues dans les débats, certaines au nom de groupes particuliers.

30. Dans leurs observations préliminaires, les Coprésidents se sont réjouis de la présence du Président de l'Assemblée générale et ont rappelé que le Groupe de travail spécial avait été chargé par la résolution 64/301 d'envisager d'autres moyens de revitaliser l'Assemblée générale. Les Coprésidents ont invité les délégations à participer à cet effet à un échange de vues dynamique, après avoir entendu une déclaration du Président.

31. Dans ses observations au Groupe de travail, le Président a noté avec satisfaction que sa vision d'une Assemblée générale forte, principale enceinte du débat mondial, était largement partagée par l'ensemble des membres, comme l'avait montré l'adoption en décembre 2010 de la résolution 65/94 sur les Nations Unies et la gouvernance mondiale. Il était indispensable d'accroître la visibilité de l'Assemblée. Le Président a souscrit à l'idée d'établir des passerelles avec des acteurs extérieurs à l'ONU tels que le G-20. Par ailleurs, une coopération efficace devrait être établie entre l'Assemblée et les autres organes principaux, et le Président a rappelé à cet égard qu'il rencontrait régulièrement non seulement les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, mais aussi ceux du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix. Il s'est également félicité des liens étroits qu'il entretenait avec le Secrétaire général et de la volonté de ce dernier de tenir les États Membres périodiquement informés des derniers événements, leur permettant ainsi d'exprimer leurs vues sur des questions habituellement examinées par le Conseil de sécurité.

32. Le Président a également noté que l'ordre du jour de l'Assemblée générale devrait tenir davantage compte des questions d'actualité les plus pressantes, et souligné qu'un ordre du jour trop chargé risquait de nuire à la qualité du débat à l'Assemblée. Il convenait de réfléchir à la manière de le simplifier davantage, la Deuxième Commission offrant à cet égard un bon exemple. Il importait d'accorder une plus grande attention à la suite donnée aux décisions prises pour justifier les ressources mises à la disposition de l'Organisation.

33. Au cours du débat qui a suivi, de nombreuses délégations se sont dites préoccupées par ce qui leur apparaissait comme une ingérence du Conseil de sécurité dans les travaux de l'Assemblée générale. Il a également été suggéré que l'Assemblée devrait réagir avec plus de promptitude et d'efficacité face aux événements et aux questions politiques touchant la paix et la sécurité internationales, de façon à jouer le rôle que lui assignait la Charte.

34. Les représentants ont également souhaité que les rapports du Conseil de sécurité prennent un caractère plus analytique et que certains soient consacrés à des sujets spéciaux. Par ailleurs, les réunions informelles tenues entre les présidences et l'ensemble des Membres de l'ONU en juillet 2008, 2009 et 2010 avaient permis d'améliorer l'élaboration du rapport annuel du Conseil de sécurité, et il a été proposé d'institutionnaliser ces consultations. À ce sujet, une délégation a appelé l'attention sur la note du Président du Conseil de sécurité sur les méthodes de travail du Conseil (S/2010/507) et accueilli avec une grande satisfaction le rapport du Conseil pour la période du 1^{er} août 2009 au 31 juillet 2010.

35. D'autres ont fait valoir que le Conseil de sécurité se conformait déjà à son mandat en établissant un rapport annuel, et noté que les autres États Membres assistaient rarement aux séances mensuelles d'information sur le programme de travail du Conseil. Une délégation a noté que chaque organe principal travaillait conformément à ses propres règles et que c'était là une question constitutionnelle fondamentale.

36. L'intérêt des rencontres régulières entre les présidents des organes principaux a été reconnu par tous, et on a estimé que la pratique pourrait encore être améliorée. Une telle coordination devrait s'appliquer aussi aux ordres du jour et aux programmes de travail des organes respectifs, et ses modalités être officialisées, les résultats étant communiqués aux États Membres. Certaines délégations ont également souligné l'utilité des réunions qui se tenaient régulièrement entre le Président de l'Assemblée générale et les Présidents du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, et insisté sur la nécessité de renforcer la coordination entre tous les organes, organismes et groupes de l'Organisation.

37. La pratique du Président de l'Assemblée générale consistant à rendre compte à l'Assemblée de ses déplacements récents a été décrite comme une précieuse source d'information.

38. Il a été suggéré d'envisager d'examiner certaines questions tous les deux ou trois ans, ou de les regrouper; par ailleurs, des représentants ont réaffirmé leur opposition à toute clause d'extinction introduite sans le consentement exprès des États auteurs et/ou des États concernés.

39. De nombreuses délégations continuaient de se préoccuper de la visibilité de l'Assemblée générale. La revitalisation ne serait effective que lorsque l'Assemblée prendrait des mesures appropriées sur les questions intéressant l'ensemble de la communauté internationale, gagnant ainsi en visibilité. S'agissant de la question du porte-parole adjoint, la nécessité d'appliquer les résolutions précédentes a été soulignée.

40. On a estimé que les débats thématiques étaient un outil indispensable, propre à faciliter des discussions approfondies sur des questions d'actualité d'une grande importance pour la communauté internationale. Ces débats devraient toutefois être

préparés et organisés en consultation avec les États Membres. Au cours d'un échange de vues, le Président a souligné que les débats thématiques étaient l'un des rares outils dont il disposait pour imprimer un certain dynamisme aux débats de l'Assemblée, ce pour quoi il déconseillait de limiter ou circonscrire encore davantage le pouvoir qui lui était donné d'organiser de tels débats.

41. S'agissant des relations entre l'Assemblée générale et d'autres « groupes n'appartenant pas au système des Nations Unies », de nombreuses délégations se sont dites d'avis que les discussions devraient porter en priorité sur les relations de l'Assemblée avec les autres organes principaux. Certains orateurs se sont interrogés sur le sens exact de l'expression « autres groupes », se demandant s'il recouvrait la société civile et les groupements politiques. Le rôle de l'Assemblée générale, seul organe universel, a été rappelé. Dans ce contexte, certaines délégations se sont félicitées des efforts de communication entrepris par les récentes présidences du G-20 pour se rapprocher de l'Assemblée générale dans un souci de responsabilité et de transparence.

42. De nombreux intervenants ont souligné une fois de plus qu'il importait d'appliquer les résolutions existantes, et certains ont estimé à cet égard qu'il conviendrait de créer un mécanisme de suivi. Une délégation a insisté sur le fait que toutes les dispositions encore non appliquées devraient l'être dans les limites des ressources existantes.

43. Dans leurs observations finales, les Coprésidents ont remercié le Président de sa présence pendant la réunion, qui avait rendu celle-ci plus productive, ainsi que les délégations pour leurs commentaires de fond.

Application des résolutions de l'Assemblée générale et ordre du jour; méthodes de travail de l'Assemblée générale et questions opérationnelles et techniques, notamment information sur le système de vote de l'Assemblée, dans le contexte du plan-cadre d'équipement

44. La troisième réunion du Groupe de travail spécial, le 28 avril, qui était sa deuxième réunion thématique, s'est attachée à la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale et à l'ordre du jour ainsi qu'aux méthodes de travail de l'Assemblée et à des questions opérationnelles et techniques, notamment concernant le vote. La réunion a consisté en une première partie interactive, au cours de laquelle le Groupe de travail a entendu plusieurs exposés et a tenu une séance de questions et réponses, et une seconde partie, consacrée aux déclarations d'ordre général des délégations. Au total, huit États Membres ont pris la parole au cours du premier débat, et six délégations ont participé au second, dont certaines au nom de groupes.

45. Après quelques brèves observations préliminaires des coprésidents, qui leur ont permis d'expliquer l'organisation, voulue participative, de la réunion, le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine, en sa qualité de Président du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure, a ouvert la première partie par un exposé sur les enseignements tirés des travaux du Groupe de travail informel qui seraient susceptibles de s'appliquer aux travaux du Groupe de travail spécial. Il a axé son exposé sur l'expérience acquise par le Conseil en matière de simplification des exposés succincts sur les questions dont il est saisi, conformément aux directives

énoncées dans la note S/2010/507 du Président du Conseil, et a relevé que le nombre de questions avait été ramené de 144 au début de 2007 à 88 actuellement. Plus précisément, cela avait été réalisé grâce au regroupement de questions comportant des éléments communs; à un examen annuel qui a permis de déterminer si le Conseil avait terminé l'examen des questions figurant dans les exposés succincts; à la mise en place d'une clause d'extinction; et à l'adoption de points de l'ordre du jour couvrant plusieurs questions.

46. Dans le deuxième exposé présenté au Groupe de travail spécial, la Représentante permanente de la Mongolie, en sa qualité de Présidente de la Deuxième Commission au cours de la soixante-cinquième session, a fait part de son expérience des débats de cette Commission concernant l'amélioration de ses méthodes de travail et l'adoption d'une décision à ce sujet. Prenant également acte des travaux déjà entrepris par son prédécesseur, le Représentant permanent de la République de Corée, elle a énuméré pour le Groupe de travail les différentes mesures prises par la Deuxième Commission lorsqu'elle avait examiné cette question au cours de sa session de 2010. Soulignant les particularités de chaque grande commission, elle a souligné que, de façon générale, l'amélioration des méthodes de travail bénéficierait aux petites délégations.

47. Le troisième exposé a été présenté par le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui a parlé des aspects organisationnels des réunions de haut niveau de l'Assemblée générale, en particulier au cours du mois de septembre. Notant l'augmentation récente du nombre de ces réunions, et la priorité donnée depuis longtemps par les États Membres à la préservation de l'intangibilité du débat général, le Directeur a rappelé un certain nombre de paramètres concernant la planification de ces réunions de haut niveau.

48. Le quatrième et dernier exposé a été présenté par le Directeur de la Division des réunions et des services de publication du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui a fait un exposé PowerPoint sur la documentation, dans lequel il a détaillé les différentes mesures prises ces dernières années par le Département pour améliorer le traitement de la documentation.

49. Les délégations ont réservé un accueil très favorable aux exposés ainsi qu'aux dispositions prises par les coprésidents pour les organiser, et ont profité de l'occasion pour échanger des vues. Un intervenant a ainsi salué l'exposé du Président du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur la documentation et les autres questions de procédure comme une utile mise en commun de données d'expérience. Un autre a demandé comment les États Membres avaient été impliqués dans le processus de simplification au sein du Conseil de sécurité et comment les États qui n'étaient pas membres du Conseil pouvaient participer aux débats sur les questions qui les intéressaient. Une autre délégation a accueilli favorablement les informations fournies par le Conseil de sécurité, mais a suggéré que c'était le Conseil qui aurait à apprendre de l'Assemblée plutôt que l'inverse. Des précisions ont été demandées au sujet de l'emploi, par le Conseil, de points de l'ordre du jour couvrant plusieurs questions. En réponse à ces points, le Président du Groupe de travail informel a remercié les délégations pour leurs questions et commentaires et a fait savoir qu'il restait ouvert à d'autres échanges¹.

¹ À la suite de cette réunion, le Président du Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur

50. En réponse à l'exposé de la Présidente de la Deuxième Commission, il a été souligné que, en effet, chacune des grandes commissions avait ses propres habitudes de travail, et il a été demandé à la Présidente ce qui, à son avis, avait pu faciliter l'adoption de la décision prise l'année précédente. Une délégation a demandé si les mesures qui avaient été adoptées, et dont la mise en œuvre dépendait en fin de compte de la bonne volonté des délégations, étaient suffisantes; un autre orateur a demandé comment la Présidente évaluait la suite donnée à la décision en question. Il a également été noté que la Deuxième Commission avait fait ce que le Groupe de travail spécial avait demandé de faire aux grandes commissions, mais que d'autres ne l'avaient pas fait, et qu'il faudrait en informer les présidents des autres grandes commissions, par exemple grâce aux bons offices des coprésidents. La Présidente de la Deuxième Commission est convenue que les mesures prises n'étaient qu'une première étape, et qu'elle transmettrait à son successeur les leçons tirées pour que les progrès puissent se poursuivre.

51. À propos de l'exposé sur l'organisation de réunions de haut niveau, le problème de l'établissement de la liste des orateurs a été soulevé, et on a demandé s'il était possible de réformer la pratique actuelle en instituant un tirage au sort, ce qui dispenserait les délégations de chercher à figurer en bonne place sur la liste des orateurs par des marchandages ou d'autres moyens. Il a également été dit qu'il fallait restreindre le nombre de réunions de haut niveau et les répartir sur l'ensemble de l'année. Le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social a confirmé que la liste des orateurs lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement de 2010 avait été établie par tirage au sort, et que les modalités pertinentes y afférentes étaient définies dans l'annexe I de la résolution correspondante (64/184).

52. À la suite de l'exposé sur la documentation, certaines délégations ont souligné que l'on ne pouvait s'appuyer exclusivement sur la diffusion électronique des documents, et que les versions imprimées continuaient de remplir officiellement des fonctions importantes. Une autre délégation a en outre suggéré qu'il faudrait demander au Secrétariat de soumettre moins d'informations sous forme imprimée, notamment pour tenir compte des impératifs mondiaux en matière de durabilité. En réponse à ces commentaires, le Directeur de la Division des réunions et des services de publication a pris note de la nécessité de poursuivre la distribution de versions imprimées, tout en assurant les délégations que dans le monde entier peu d'organisations fonctionnaient de façon aussi respectueuse de l'environnement que l'ONU.

53. Avant de passer à la deuxième partie de la réunion, le Groupe de travail a été informé que, conformément au paragraphe 24 de la résolution 60/286, les commentaires et pratiques établies relatifs au Règlement intérieur de l'Assemblée générale avaient été mis en ligne et pouvaient être consultés sur le site Web de l'Assemblée.

54. En ce qui concerne l'ordre du jour, on a souligné avec force qu'instituer un examen biennal ou triennal de certains points de l'ordre du jour, ou en éliminer certains, ou encore instituer pour certains une clause d'extinction, n'était pas

la documentation et les autres questions de procédure, qui avait pris note des questions qui lui étaient posées par les délégations, a fait parvenir des réponses écrites aux coprésidents du Groupe de travail spécial, qui les ont transmises aux intéressés.

possible sans le consentement exprès des États coauteurs et/ou de ceux concernés par le sujet. Une autre délégation a souligné qu'il était parfaitement justifié d'examiner minutieusement les possibilités de rationaliser l'ordre du jour, y compris en regroupant les sujets de résolution existants.

55. En ce qui concerne l'application des résolutions, un large accord s'est dégagé pour affirmer qu'il fallait respecter et appliquer les résolutions existantes. Le fait qu'un grand nombre des dispositions figurant dans les résolutions adoptées au titre du point de l'ordre du jour portant sur la revitalisation n'avaient pas été mis en œuvre pouvait signifier que le processus avait suscité un nombre d'idées suffisant. Une délégation a appelé de ses vœux la création d'un groupe de suivi au sein du Bureau du Président de l'Assemblée générale et a suggéré qu'il faudrait raccourcir le texte des résolutions, ce qui augmenterait leur portée politique.

56. Une importance particulière a été attachée à l'examen des moyens d'améliorer les méthodes de travail. Plusieurs années de débats sur la revitalisation de l'Assemblée générale n'ayant produit que des résultats limités, il a été avancé que les membres du Groupe de travail spécial devaient avant tout veiller à ce que l'Assemblée remplisse ses fonctions politiques en conférant à ses débats une portée pratique et en veillant à ce que ses décisions soient appliquées. Une délégation a remarqué que les limitations de temps de parole à l'Assemblée avaient été très peu respectées.

57. Concernant l'organisation des réunions de haut niveau, il a été noté que leur tenue se fondait sur des mandats de l'Assemblée générale et servait à mettre en relief des sujets de très haute importance. Mais l'avis a aussi été exprimé qu'organiser de trop nombreuses réunions de haut niveau risquait de diminuer leur effet, et il a été suggéré de les répartir sur l'année entière plutôt que de les concentrer pendant la période du débat général. Il a également été suggéré que le Groupe de travail spécial élabore des orientations indicatives à cet égard au cours de la présente session.

58. À propos des votes de l'Assemblée générale, les participants ont exprimé leur appui de principe à l'égard de toute amélioration technique susceptible de les rendre plus efficaces et plus sûrs, mais ils ont également noté que les systèmes proposés lors des sessions précédentes et actuellement à l'étude ne semblaient pas satisfaire aux conditions requises en matière de fiabilité, de crédibilité, d'intégrité et de confidentialité. Le Groupe de travail a été informé qu'aucune nouvelle avancée technologique ne s'était produite dans ce domaine. De nombreuses délégations ont également souligné avec insistance que le système actuel ne pourrait être modifié que par une décision prise en séance plénière, et qu'elles attachaient la plus grande importance à cette question. Une délégation a cependant suggéré de saisir la Cinquième Commission de cette question, en raison de ses incidences budgétaires.

59. En ce qui concerne la documentation, les participants ont souligné la nécessité de mettre en place des mesures en vue d'améliorer la qualité et la précision des documents de l'ONU dans les six langues officielles, et de veiller à ce qu'ils soient systématiquement établis et traduits à moindre coût à partir des textes des interventions et des enregistrements sonores tels qu'ils ont été faits dans la langue originale et à diffuser les documents dans les délais requis. Une délégation a souligné que si l'Organisation rendait ses décisions publiques immédiatement après leur adoption, cela pourrait accroître sa visibilité et son influence.

60. En conclusion, les coprésidents ont exprimé leur gratitude aux États Membres pour leur participation et ont noté que le caractère interactif de la réunion avait permis d'innover en accordant une attention active aux sujets débattus.

Rôle et responsabilités de l'Assemblée dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général

61. La quatrième réunion du Groupe de travail spécial, qui était également sa troisième réunion thématique, a eu lieu le 17 mai. Elle a porté sur le rôle et les responsabilités de l'Assemblée générale dans le processus de sélection et de nomination du Secrétaire général de l'ONU et dans la sélection des chefs de secrétariat d'autres organisations du système des Nations Unies. Quinze orateurs ont pris la parole au cours de la réunion, dont un certain nombre représentaient des groupes.

62. En ouvrant la réunion, les coprésidents ont noté que le thème de la réunion avait déjà été examiné à plusieurs reprises et que des résolutions avaient été adoptées à ce sujet. L'Article 97 de la Charte constituait un document de référence pour les participants, quoique ses dispositions aient fait l'objet d'interprétations différentes. Les orateurs étaient donc invités à faire des commentaires précis. Notant que le débat avait été élargi de façon à inclure les chefs de secrétariat, les coprésidents ont mentionné le rapport du Corps commun d'inspection intitulé *Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies* (voir A/65/71), et suggéré qu'il pourrait également servir de document de référence pour la réunion.

63. De nombreux États Membres ont souligné qu'ils considéraient le processus de sélection du Secrétaire général comme un des éléments les plus importants de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, en raison de ses conséquences considérables sur la nature et le rôle de l'ONU. De nombreux orateurs ont indiqué que le processus de sélection et de nomination devait être plus transparent et plus crédible, et être ouvert à tous les États Membres, grâce à un usage intégral des pouvoirs inscrits dans la Charte, et ont déclaré que l'Assemblée devait jouer un rôle plus actif et plus efficace en la matière. Un orateur a demandé si de nouvelles mesures étaient nécessaires ou si les États Membres devaient simplement mieux utiliser les pouvoirs dont ils disposaient déjà, et plusieurs autres ont souligné que la non-application des dispositions existantes était due à l'absence de volonté politique.

64. L'idée qu'il fallait mettre en œuvre plus complètement les résolutions existantes a réuni un large consensus, même si les participants ne sont pas tombés d'accord sur lesquelles il fallait appliquer. Certains ont mentionné les résolutions 51/241, 60/286 et 64/301, d'autres ont ajouté à cette liste la résolution 11 (I), la plus ancienne résolution traitant de la nomination du Secrétaire général. Beaucoup d'orateurs ont décrit cette résolution 11 (I) comme archaïque et dépassée. L'un d'eux, allant plus loin, a d'abord fait judicieusement remarquer qu'en vertu de cette résolution seul un homme pouvait être nommé Secrétaire général, puis a souligné qu'elle avait affaibli le principe voulant que le Secrétaire général soit avant tout responsable devant l'Assemblée générale, qui représente l'ensemble des États Membres de l'ONU. De nombreux intervenants ont également exprimé l'avis que le pouvoir que le Conseil de sécurité avait gagné en la matière au cours du temps

découlait dans une certaine mesure de l'interprétation faite de l'Article 97 de la Charte dans ladite résolution.

65. En s'attachant à certaines dispositions de résolutions déjà adoptées, en particulier les résolutions 51/241, 60/286 et 64/301, les orateurs ont suggéré d'adopter des mesures et principes garantissant davantage de transparence et ouvertes à tous : il faudrait respecter les principes de rotation géographique et d'égalité des sexes; le Président de l'Assemblée générale devrait consulter les États Membres en vue de recenser et approuver un groupe de candidats au poste de Secrétaire général, dont la liste serait ensuite transmise au Conseil de sécurité (les présidents de l'Assemblée et du Conseil pourraient en outre cosigner une lettre invitant les États Membres à soumettre ces candidatures); les candidats devraient être présentés officiellement à l'Assemblée générale afin de permettre des échanges efficaces et utiles avec les États Membres avant qu'une décision définitive soit prise; et il faudrait fixer un calendrier plus précis pour le processus de sélection et de nomination.

66. Les participants ont admis que, dans l'immédiat, les mesures susmentionnées ne pourraient pas être pleinement applicables au processus de sélection et de nomination du Secrétaire général prévu pendant l'année en cours, mais quelques délégations ont suggéré que l'on pourrait en appliquer certaines lors de la session en cours. Ces éventuelles mesures provisoires étaient les suivantes : une liste de candidats pourrait être établie et transmise au Conseil de sécurité, et ces candidats se présenteraient officiellement devant l'Assemblée générale ou les grands groupes en son sein, de façon à permettre aux États Membres d'échanger des vues avec eux. Il a été indiqué que cela permettrait au Conseil et à l'Assemblée de respecter mutuellement leur mandat respectif.

67. Il a été fait plusieurs fois allusion à une proposition récemment diffusée, émanant du Groupe des cinq petits États, qui recommande des mesures visant à garantir une plus large participation des États Membres au processus sans porter atteinte aux prérogatives du Conseil de sécurité. Faisant référence à des consultations en cours dans le cadre de l'examen du Conseil des droits de l'homme, dans lequel il avait été suggéré que les candidats potentiels se présentent d'eux-mêmes devant l'Assemblée générale, un orateur a fait valoir que les mêmes normes devraient s'appliquer à la nomination des postes clefs au sein du Secrétariat, y compris à celle du Secrétaire général, et qu'il s'agissait d'une pratique déjà en vigueur dans d'autres organisations internationales, par exemple l'Organisation mondiale du commerce.

68. Une autre délégation, soulignant que le Secrétaire général était tout autant un diplomate qu'un administrateur, a exprimé sa ferme conviction qu'il devait être nommé dans une atmosphère d'harmonie et de consensus, par une coopération entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, insistant à cet égard sur la nécessité de respecter les dispositions de l'Article 97.

69. D'autres intervenants ont souligné la nécessité de respecter le statut d'égalité des principaux organes de l'ONU entre eux et de veiller à ce que chacun s'abstienne de s'ingérer dans les méthodes de travail des autres. Ils ont plaidé avec force en faveur du maintien de la pratique actuelle, conformément à l'Article 97, tout en favorisant la possibilité pour les États Membres de faire mieux connaissance avec les candidats par le biais de réunions avec les groupes régionaux et d'autres mesures de ce genre. Ils ont convenu qu'il pourrait également être utile pour les candidats

d'entendre les questions des États Membres dans de telles occasions, mais ont par ailleurs appuyé la poursuite de la pratique actuelle, qui, selon eux, avait servi et continuerait de servir l'Organisation de façon globalement satisfaisante.

70. Enfin, certaines délégations ont noté que le rôle du Secrétaire général était unique et particulier, en raison du rôle et des pouvoirs que lui confère la Charte.

71. En ce qui concerne le deuxième élément du débat, à savoir la sélection des autres chefs de secrétariat d'organisations du système des Nations Unies, le rapport du Corps commun d'inspection a été largement salué, et le fait qu'il a noté qu'organiser des auditions/réunions avec les candidats aux postes de chef de secrétariat conférerait plus de transparence et de crédibilité au processus de sélection et ouvrirait davantage ce processus aux candidats de toutes les nationalités, a en particulier été souvent relevé. Un intervenant a notamment soutenu les recommandations suivantes figurant dans le rapport : a) les avis de vacance de poste devraient faire l'objet d'une large publicité; b) les critères et les mandats, concernant notamment les compétences, les qualifications et l'expérience que les candidats doivent posséder devraient être établis; et c) des procédures et critères rigoureux devraient être établis pour l'examen des dossiers ainsi que pour les entretiens des candidats. Il a également reconnu que certaines mesures avaient déjà été prises dans ce sens. D'autres orateurs se sont félicités de l'initiative qu'avaient prise les coprésidents d'ajouter ce nouvel élément au débat sur cette question, dont certains se sont particulièrement félicités de la prise en considération attentive du rapport du Corps commun d'inspection en vue de garantir la transparence et la légitimité du processus de sélection et de nomination ainsi qu'une représentation équilibrée. S'attachant lui aussi au rapport du Corps commun d'inspection et plus généralement aux questions de ressources humaines, un autre orateur a souligné les dispositions figurant dans la résolution 65/248 D ainsi que la recommandation 6 du rapport préconisant de limiter la durée des fonctions des chefs de secrétariat à un maximum de deux mandats successifs.

72. Les recommandations figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection ont donc été prises en compte, mais il a également été suggéré que l'objectif de ce rapport était d'aider à établir des critères de sélection harmonisés permettant de garantir que les candidats présentent les plus grandes aptitudes à la direction et à la gestion, et, à cet égard, l'observation faite dans le rapport que la sélection et la nomination du Secrétaire général se distinguaient de celles des autres chefs de secrétariat a également été soulignée.

Renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau de Président de l'Assemblée générale

73. Le Groupe de travail spécial a tenu le 25 mai sa 5^e séance, qui était sa quatrième réunion thématique. Les participants ont examiné les questions relatives au Bureau du Président de l'Assemblée générale, à l'appui à lui apporter et à sa mémoire institutionnelle. Au total, 11 orateurs, y compris des représentants de divers groupes, ont pris la parole à cette occasion; des exposés ont également été présentés par le Directeur de cabinet du Président de l'Assemblée sur les travaux du Bureau et par le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences sur le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Bureau du Président de l'Assemblée.

74. Le Directeur de cabinet a commencé son intervention en exposant ses vues sur les moyens de renforcer la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et en formulant deux observations : à savoir que le Président et son bureau considéraient cet aspect comme un élément majeur de la revitalisation et qu'ils souscrivaient aux vues du Président de la soixante-quatrième session, comme indiqué à l'annexe du rapport du Groupe de travail (A/64/903). Il a abordé la question de la période de transition de trois mois, indiquant que cela était important pour renforcer la mémoire institutionnelle et soulignant qu'elle facilitait l'instauration d'une relation de travail solide avec le Secrétariat dès le stade initial. Il a toutefois lancé une mise en garde déclarant que les prochains présidents et leurs équipes devraient veiller, comme l'avait fait la sienne, à ne pas compromettre les efforts du titulaire du poste. Le Directeur de cabinet a reconnu que les locaux fournis durant la période de transition avaient posé quelques problèmes. En ce qui concerne les effectifs, il a souligné qu'il était essentiel de retenir certains membres du personnel de la présidence précédente, afin d'optimiser la mémoire institutionnelle, rappelant que cinq fonctionnaires et un assistant (un quart de son équipe) avaient été maintenus par ces moyens à cette fin. Se référant au budget, il a souligné qu'il était essentiel d'établir un équilibre entre les ressources de base provenant du budget de l'ONU et les ressources provenant des États Membres, par le biais du Fonds d'affectation spéciale, de détachements de personnel ou de contributions volontaires, soulignant que les ressources de base étaient plus prévisibles et assuraient une plus grande indépendance. Sur la question du protocole, le Directeur de cabinet a souligné que la situation et le soutien reçu laissaient encore à désirer. S'agissant des communications, tout en exprimant sa gratitude au sujet de l'affectation du porte-parole du Bureau et de l'administrateur de site, il a clairement indiqué que des efforts supplémentaires pouvaient être faits en ce qui concerne la diffusion d'informations sur les activités du Président. En conclusion, il a souligné que l'examen de ces questions se poursuivait depuis quelques temps, que des recommandations et des décisions avaient déjà été formulées et qu'il fallait en priorité s'attacher à les mettre en œuvre. Mentionnant une récente initiative relative à la continuité des pratiques optimales, le Directeur de cabinet a mentionné le manuel à l'intention du Président de l'Assemblée générale qui, conformément au paragraphe 17 de la résolution 64/301, serait prochainement diffusé par la Suisse.

75. Le Directeur de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a parlé du Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Bureau de l'Assemblée générale, présentant le rapport intérimaire demandé par les États Membres. Rappelant la création du Fonds et l'invitation faite aux États Membres à y verser des contributions, figurant au paragraphe 12 de la résolution 64/301, il a annoncé que six États Membres avaient versé des contributions d'un montant total de 468 693,87 dollars au Fonds depuis sa création. Trois contributions, d'un montant total de 70 133,87 dollars avaient été versées durant la soixante-quatrième session : l'une pour couvrir les dépenses relatives au débat thématique sur le désarmement et les deux autres servant à financer le débat thématique sur le maintien de la paix. Les trois contributions restantes, d'un montant total de 398 560 dollars, avaient été versées par trois États Membres à la session en cours. Sur ce montant, 391 500 dollars avaient été versés par deux États Membres afin de financer le recrutement de deux fonctionnaires au Bureau du Président pour la soixante-cinquième session, le montant restant (7 060 dollars), ayant été versé par un État

Membre au titre des dépenses relatives aux débats thématiques durant la session en cours. Le Directeur a rappelé que, si le Fonds était géré par le Bureau du Contrôleur, il était administré par le Département des affaires de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

76. Le Directeur de la Division a ensuite abordé les problèmes posés par les arrangements provisoires concernant les bureaux pour les prochains présidents. Il a souligné que la résolution pertinente ne contenait pas de dispositions particulières au sujet du financement des dépenses de personnel ou en matière de bureaux pendant la période de trois mois entre l'élection du Président et le début de la présidence. En outre, comme aucun crédit n'avait été approuvé pour les bureaux provisoires à usage de bureaux, cette question avait été difficile à régler. La combinaison de tous ces facteurs rendait souvent les arrangements provisoires très compliqués.

77. Le Directeur a ensuite mentionné l'appui fonctionnel fourni par le Secrétariat au Bureau du Président. En conclusion, il a réaffirmé que le Secrétariat faisait tout son possible pour fournir l'appui le plus large aux présidents et à leurs bureaux pendant leur mandat.

78. En réponse aux exposés, diverses délégations ont posé un certain nombre de questions. Un intervenant a mentionné la question de la préservation de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président, se référant expressément aux informations fournies au Bureau par le Président précédent pendant la période de transition et l'appui qu'il recevait du Secrétariat. Un autre orateur s'est référé aux observations du Directeur de cabinet sur le budget et son caractère approprié, se demandant si le montant actuel était suffisant et qu'on lui confirme qu'il serait effectivement révisé dans le contexte du budget pour l'exercice 2012-2013. S'agissant du soutien budgétaire et des ressources en personnel pour le protocole et, à un moindre degré, pour les activités d'information, l'intervenant a demandé des précisions concernant les besoins qui n'avaient pas été satisfaits. Le Directeur de cabinet a répondu au premier intervenant qu'en ce qui concerne les informations sur l'état des questions et les développements en cours, les relations avec le titulaire étaient d'une importance cruciale. Il a toutefois souligné le rôle important joué par le Secrétariat dans l'ensemble du processus de transition. En réponse à la deuxième question, il a reconnu que le budget de base devait être considéré comme un strict minimum et qu'il était nécessaire de l'équilibrer par des contributions volontaires. Il a admis qu'il existait des problèmes concernant le protocole et exprimé l'espoir que la création d'un poste dont le titulaire serait chargé de fournir le soutien nécessaire pourrait être examinée dans le contexte du budget pour l'exercice 2012-2013. Toutefois, en ce qui concerne l'information, il ne voyait pas de problèmes financiers particuliers et a de nouveau exprimé sa gratitude pour le travail du porte-parole du Président.

79. Une autre délégation s'est déclarée préoccupée par l'inadéquation des locaux décrits par le Directeur de cabinet pour le Bureau du Président et a indiqué qu'il partageait les inquiétudes exprimées au sujet des incidences de la situation budgétaire. L'orateur souhaitait savoir si, compte tenu de la petite fraction des dépenses et des besoins couverte par le budget ordinaire/de base, cette situation signifiait que les pays sans argent ni amis ne devraient pas présenter de candidats à la présidence de l'Assemblée générale. En réponse à la première de ces questions, le Directeur de cabinet a souligné qu'il avait parlé des locaux initiaux provisoires qui avaient été mis à disposition et non pas des locaux permanents du Bureau, indiquant

que ces derniers étaient appropriés. Se référant au deuxième point soulevé par l'intervenant, le Directeur de cabinet a reconnu que le budget de base ne couvrait effectivement qu'une petite partie des besoins financiers du Bureau et que d'importantes contributions devaient être versées en complément. Il a reconnu que cette situation risquait de poser un problème pour les pays ayant peu de ressources ou d'influence, admettant que l'aide et le soutien d'autres pays étaient importants. Il a toutefois souligné que les pays se trouvant dans cette situation devraient être aidés et a encouragé les autres pays à faire preuve de générosité dans ce domaine.

80. Il a été souligné qu'une grande partie des dépenses était prise en charge par les pays d'origine du Président, imposant de ce fait une charge supplémentaire aux nombreux pays dont les ressources étaient limitées et qui ne disposaient pas des moyens requis, créaient un risque d'inégalité entre les États Membres lors de l'examen des candidatures au poste de président. Dans ce contexte, il a été demandé au Secrétariat de fournir au Groupe de travail une analyse et une évaluation plus détaillées de l'application des dispositions des résolutions 59/313, 60/286 et 64/301 de l'Assemblée générale en particulier. Dans le même ordre d'idées, il a été demandé d'attribuer des postes supplémentaires à titre permanent, d'allouer des locaux suffisants dans le bâtiment actuel de la pelouse nord et, en particulier, au Siège permanent rénové, et d'augmenter les ressources allouées au titre du budget ordinaire au Bureau du Président, afin d'assurer au moins une concordance avec l'évolution du budget général de l'Organisation.

81. En ce qui concerne le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale, il a été souligné qu'il était nécessaire d'assurer l'efficacité non seulement lors du processus de présentation de candidature et de sélection pour le poste de président, mais aussi pour que le transfert de responsabilités s'effectue sans heurt. L'importance des réunions périodiques entre les présidents a été soulignée à ce sujet, et il a été indiqué que les informations fournies aux États Membres par le Président sur les questions de fond soulevées pendant ces réunions permettraient d'améliorer la transparence et la coordination. En ce qui concerne les informations données par les présidents sortants à leurs successeurs, le Président a été encouragé à faire part de ses vues et recommandations au Groupe de travail également.

82. Un intervenant a proposé un certain nombre de mesures qui permettraient de renforcer le rôle du Président de l'Assemblée générale, tendant notamment à ce que le Président prenne des initiatives et des décisions sur la tenue de réunions formelles ou informelles, afin d'examiner les questions présentant un intérêt particulier pour les États Membres; demande au Secrétariat de présenter des exposés sur les questions relatives aux mandats de l'Assemblée, y compris celles relatives à la paix et à la sécurité; convoque des conférences de presse pour mettre l'accent sur certaines questions examinées par l'Assemblée ou sur les décisions adoptées; joue le rôle de porte-parole pour l'ensemble des États Membres sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée; organise des débats à l'Assemblée sur les rapports du Conseil de sécurité, compte tenu des actions proposées par les États Membres; et informe le Président du Conseil à ce sujet; convoque des réunions périodiques avec les chefs des autres principaux organes et fasse rapport à ce sujet à l'Assemblée générale; soit régulièrement informé par le Président du Conseil sur les travaux du Conseil et ensuite informe les États Membres sur le fond des débats; organise des réunions bimensuelles avec le Secrétaire général sur diverses activités en cours dans le cadre de l'ONU, y compris sur les travaux du Conseil, et en

informe l'Assemblée; et soit consulté par le Secrétaire général sur toutes les nominations importantes, y compris celles de membres de groupes et de conseillers.

83. L'intervenant était également persuadé qu'il fallait renforcer la capacité de communication du Président, y compris par sa participation à des réunions régionales, reconnaissant que cela requerrait l'ouverture de crédits additionnels. Il a aussi réaffirmé l'idée de constituer une « troïka » des présidents antérieur, en exercice et futur de l'Assemblée générale, afin d'améliorer les dispositions provisoires.

84. S'agissant du budget, divers intervenants ont demandé une augmentation des ressources ajoutant qu'il fallait mettre en place un système durable pour le Fonds d'affectation spéciale, mais d'autres ont souligné que ces questions devraient être examinées au cours de la soixante-sixième session dans le contexte du budget pour l'exercice 2012-2013 et que les organes appropriés à cette fin seraient le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission. Ils ont également indiqué dans ce contexte qu'il fallait examiner l'option tendant à compter davantage sur les ressources et le soutien du Secrétariat, comme l'a fait le Conseil de sécurité avec la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques. D'autres intervenants ont émis des doutes quant à l'intérêt pour le Bureau du Président d'être financé suivant différentes formules et par les budgets de différentes entités du Secrétariat, et se sont demandé s'il ne serait pas préférable d'harmoniser et d'unifier sa structure de financement. Le Secrétaire a répondu que, comme plusieurs départements assuraient le service du Bureau, les dépenses y afférentes étaient financées et budgétisées dans le cadre du secteur et du département concernés.

85. En ce qui concerne les arrangements provisoires, un intervenant a fait deux suggestions très concrètes : d'une part, le rapport sur les enseignements tirés fourni par les présidents sortants devrait être communiqué en premier à leurs successeurs au moment de l'élection, avec une version actualisée donnée à la fin de la session; et, d'autre part, le Bureau du Président devrait être doté d'un système informatisé solide de documentation et d'archivage qui faciliterait la tenue des dossiers et des informations d'une session à l'autre.

86. S'agissant des ressources au personnel, une délégation a fortement insisté sur la nécessité de conserver un petit nombre de conseillers principaux au sein du Bureau du Président, et demandé au Directeur de cabinet d'indiquer quel était le nombre minimum de fonctionnaires qui devrait être maintenu d'une session à l'autre. Ce dernier a répondu que les cinq personnes qui avaient été retenues donnaient satisfaction grâce à l'appui reçu du Secrétariat.

III. Conclusions

87. Conformément à son mandat, le Groupe de travail spécial s'est attaché à recenser les questions importantes susceptibles d'intéresser les États Membres et de faire l'objet d'un consensus, à vérifier où en était l'application des résolutions sur ces questions et à décider en conséquence, de prendre de nouvelles mesures à leur sujet ou d'indiquer les mesures possibles.

88. À sa 6^e séance, le 29 juillet 2011, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté un projet de résolution (voir par. 90 ci-après) ainsi que le présent rapport.

IV. Recommandations

89. Sur la base d'un projet de résolution dont le texte a été diffusé par les Coprésidents, le Groupe de travail spécial a établi le projet de résolution figurant ci-après.

90. À sa 6^e séance, le 29 juillet 2011, le Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale a achevé ses travaux pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Il a décidé de recommander à l'Assemblée d'adopter le projet de résolution suivant :

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

Réaffirmant ses résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux, notamment les résolutions 46/77 du 12 décembre 1991, 47/233 du 17 août 1993, 48/264 du 29 juillet 1994, 51/241 du 31 juillet 1997, 52/163 du 15 décembre 1997, 55/14 du 3 novembre 2000, 55/285 du 7 septembre 2001, 56/509 du 8 juillet 2002, 57/300 du 20 décembre 2002, 57/301 du 13 mars 2003, 58/126 du 19 décembre 2003, 58/316 du 1^{er} juillet 2004, 59/313 du 12 septembre 2005, 60/286 du 8 septembre 2006, 61/292 du 2 août 2007, 62/276 du 15 septembre 2008, 63/309 du 14 septembre 2009 et 64/301 du 13 septembre 2010,

Soulignant qu'il importe d'appliquer ses résolutions relatives à la revitalisation de ses travaux et *notant avec préoccupation* la non-application et l'absence d'impact sur son autorité, son efficacité et son efficience,

Constatant le rôle qui lui est dévolu par la Charte des Nations Unies dans l'examen des questions de paix et de sécurité,

Réaffirmant le rôle et l'autorité que la Charte lui confère pour les questions mondiales qui préoccupent la communauté internationale, y compris la gouvernance mondiale,

Se félicitant de la décision prise par le Président de l'Assemblée générale de placer le débat général de la soixante-cinquième session sous le thème « Réaffirmer le rôle central de l'ONU dans la gouvernance mondiale »,

Consciente qu'il faut renforcer davantage son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience,

Notant l'importance du rôle et des activités du Bureau du Président de l'Assemblée générale,

Réaffirmant que la revitalisation de ses travaux est un élément critique de la réforme globale du système des Nations Unies,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale¹;

¹ A/65/909.

2. *Décide* de créer, à sa soixante-sixième session, un groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, ouvert à tous les États Membres, chargé :

- a) D'envisager d'autres moyens de renforcer son rôle, son autorité, son efficacité et son efficience, notamment en faisant fond sur ses résolutions et en évaluant l'état de leur application;
- b) De lui présenter un rapport à ce sujet à sa soixante-sixième session;

3. *Décide également* que le Groupe de travail spécial continuera à examiner le tableau de ses résolutions sur la revitalisation fondé sur l'annexe actualisée au rapport que le Groupe a présenté à la soixante-troisième session², et prie le Secrétaire général de lui présenter une mise à jour sur l'application des dispositions de ses résolutions sur la revitalisation que le Secrétariat a été chargé de mettre en œuvre et qui ne l'ont pas encore été, indiquant les difficultés rencontrées et les raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas été, afin que le Groupe examine la question plus avant à la soixante-sixième session;

Rôle et pouvoirs de l'Assemblée générale

4. *Réaffirme* le rôle et les pouvoirs que lui confèrent les Articles 10 à 14 et 35 de la Charte des Nations Unies, y compris en ce qui concerne les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, et le fait que pour les exercer, elle peut le cas échéant recourir aux procédures prévues aux articles 7 à 10 de son règlement intérieur, qui lui permettent d'intervenir rapidement en cas d'urgence, tout en sachant que l'Article 24 de la Charte confie au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales;

5. *Souligne* qu'elle doit assumer activement son rôle et intervenir sans retard face aux nouveaux défis et situations qui préoccupent actuellement la communauté internationale dans son ensemble;

6. *Se félicite* de la tenue de débats thématiques sur les questions d'actualité présentant une grande importance pour la communauté internationale et de leur caractère interactif inclusif, et invite son président à poursuivre cette pratique et à consulter les États Membres sur la possibilité d'obtenir des résultats concrets dans le cadre de ces débats, s'il y a lieu;

7. *Souligne* qu'il est important et utile qu'elle poursuive ses interactions avec les instances et organisations internationales ou régionales traitant des questions mondiales qui préoccupent la communauté internationale dans la perspective de la revitalisation de ses travaux;

8. *Se félicite* que le Secrétaire général continue de la tenir régulièrement informée, à l'occasion de réunions informelles, de ses priorités, de ses voyages et de ses activités les plus récentes, y compris de sa participation à des réunions et manifestations internationales organisées en dehors de l'Organisation des Nations Unies, et l'encourage à continuer de le faire;

9. *Souligne* qu'il importe de renforcer la coopération, la coordination et l'échange d'informations entre les principaux organes et accueille avec satisfaction la tenue, à sa soixante-cinquième session, de réunions périodiques de son président

² A/63/959.

avec le Secrétaire général et les présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec les présidents des organes subsidiaires, se félicite que les États Membres soient régulièrement informés de l'issue de ces réunions, et encourage la poursuite de cette pratique;

10. *Se félicite* que la qualité des rapports annuels que lui présente le Conseil de sécurité ait été améliorée, engage le Conseil à continuer de l'améliorer, selon qu'il convient, et prend note du fait que le Président du Conseil tient des réunions informelles avec tous les États Membres avant d'établir le rapport;

11. *Rappelle* que, conformément à l'Article 15 et au paragraphe 3 de l'Article 24 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité lui soumet, pour examen, des rapports annuels et, le cas échéant, des rapports spéciaux;

12. *Convient* que la non-application de certaines de ses résolutions, notamment celles adoptées par consensus, risque de diminuer son rôle et son autorité, et souligne que les États Membres assument une responsabilité et un rôle importants dans leur mise en œuvre;

Méthodes de travail

13. *Se félicite* du débat de fond qui a été engagé et de la décision prise par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, à la soixante-cinquième session, de rationaliser et de réorganiser son ordre du jour et d'améliorer ses méthodes de travail;

14. *Demande* que l'Assemblée générale et ses grandes commissions, à sa soixante-sixième session, en consultation avec les États Membres, fassent des propositions tendant à ce que d'autres questions ne soient examinées que tous les deux ou trois ans, soient regroupées ou ne figurent plus à son ordre du jour, en tenant compte des recommandations émises à ce sujet par le Groupe de travail spécial, notamment concernant l'introduction d'une clause d'extinction, avec l'accord exprès de l'État ou des États à l'origine de l'inscription de la question et poursuive l'examen de cette question;

15. *Encourage* chaque grande commission à examiner ses méthodes de travail, à la soixante-sixième session, et invite leurs présidents à cette session à informer le Groupe de travail spécial, s'il y a lieu, des discussions sur les méthodes de travail;

16. *Note avec appréciation* que les réunions de haut niveau tenues à l'Organisation des Nations Unies donnent plus de visibilité à des sujets très importants, tout en tenant compte de la nécessité de faciliter la pleine participation de tous les États Membres et de préserver l'intégrité du débat général en septembre, et invite le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale et les présidents des grandes commissions, en consultation avec les États Membres, à améliorer la coordination des calendriers des réunions de haut niveau afin d'optimiser le nombre et la répartition de ces manifestations;

17. *Encourage* les États Membres, les organes et organismes des Nations Unies et le Secrétariat à se consulter sur la réorganisation de la documentation, afin d'éviter la duplication des tâches et de faire preuve de la plus grande rigueur possible en vue d'établir des résolutions, des rapports et autres documents qui soient

concis, notamment en renvoyant aux documents antérieurs au lieu d'en reproduire le contenu;

18. *Souligne* qu'il importe de faire mieux connaître au public et aux médias ses travaux et ses décisions, y compris en les publiant et en les diffusant dans toutes les langues officielles dans les délais impartis;

19. *Décide* que le Groupe de travail spécial continuera à examiner les moyens qui permettraient d'accélérer, de rationaliser et de sécuriser les scrutins, réaffirmant la nécessité de garantir la crédibilité, la fiabilité et la confidentialité des votes, et prie le Secrétariat de lui soumettre une mise à jour en cas de nouvelles évolutions technologiques, étant entendu que l'adoption de tout nouveau système de vote requerra une décision de l'Assemblée plénière;

Sélection et nomination du Secrétaire général

20. *Réaffirme* qu'elle est déterminée, dans le cadre du Groupe de travail spécial, à continuer d'examiner, conformément aux dispositions de l'Article 97 de la Charte, la revitalisation de son rôle dans la sélection et la nomination du Secrétaire général, et demande que toutes les résolutions pertinentes soient intégralement appliquées, y compris les résolutions 11 (I) du 24 janvier 1946, 51/241, 60/286, en particulier les paragraphes 17 à 22 de son annexe, et 64/301;

21. *Prend note* de la recommandation figurant dans le rapport du Corps commun d'inspection, intitulé « Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies »³, proposant qu'elle organise des auditions ou des entretiens avec les candidats au poste de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies;

22. *Constata* que la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général diffère de celle appliquée pour les autres chefs de secrétariat dans le système des Nations Unies, compte tenu du rôle assumé par le Conseil de sécurité, conformément à l'Article 97 de la Charte, et réaffirme que la procédure de sélection du Secrétaire général doit être transparente et que tous les États Membres doivent y être associés;

Renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale

23. *Accueille avec satisfaction* les vues exprimées par le Président de l'Assemblée générale au Groupe de travail spécial sur le renforcement de la mémoire institutionnelle du Bureau du Président de l'Assemblée générale et ses relations avec le Secrétariat;

24. *Se félicite* que le Président de l'Assemblée générale informe périodiquement les États Membres, à la soixante-cinquième session, de ses récentes activités, y compris ses voyages officiels, et l'encourage à continuer de le faire;

25. *Note* que les activités du Président de l'Assemblée générale ont sensiblement augmenté au cours des dernières années, rappelle les dispositions relatives à l'appui à apporter au Bureau du Président de l'Assemblée générale dans les résolutions antérieures, déclare qu'elle continue à s'intéresser aux moyens de

³ Voir A/65/71.

soutenir le Bureau, conformément aux procédures existantes, en particulier à l'article 153 de son règlement intérieur, et, dans ce contexte, attend avec intérêt que le Secrétaire général lui soumette des propositions, conformément à l'article 10 de la résolution 64/301;

26. *Prie* le Secrétaire général, à la soixante-sixième session, de faire rapport sur le financement et la dotation en personnel du Bureau du Président de l'Assemblée générale, y compris sur toute question d'ordre technique, logistique, protocolaire ou financier;

27. *Note* les préoccupations suscitées par les dispositions prises en matière de protocole pour le Président de l'Assemblée générale, et prie le Secrétaire général de continuer à s'employer à faire en sorte que, dans les limites des ressources convenues, le Président dispose des services de protocole et de sécurité nécessaires et des bureaux dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions dans des conditions à la mesure du niveau et du prestige de sa charge;

28. *Souligne* qu'il est indispensable de faire en sorte que, dans les limites des ressources convenues, le Bureau du Président de l'Assemblée générale dispose de personnel spécialisé au sein du Secrétariat, chargé de coordonner la transition entre les présidents, de gérer les relations entre le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général, et de préserver la mémoire institutionnelle, et prie chaque président sortant d'informer son successeur des enseignements tirés et des pratiques optimales;

29. *Prend note avec appréciation* des contributions versées par les États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour le Bureau du Président de l'Assemblée générale, et invite ces derniers à continuer d'y verser des contributions.